## Télécoms. De nouvelles orientations pour 2023

Le secteur devra s'adapter aux mutations technologiques, notamment la 5G. Le Plan national de développement des haut et très haut débits (PNHD) est aussi prioritaire.



Younes Bennajah y.bennajah@leseco.ma

S'inscrire dans les tendances mondiales des télécommunications sera toujours le mot d'ordre pour le secteur dans les trois prochaines années. Lors du conseil d'administration du gendarme du secteur, l'accent a été fortement mis sur la nécessité de capitaliser sur le modèle économique du secteur qui a atteint sa maturité avec un taux de pénétration mobile qui a culminé à 127%, soit l'un des plus hauts niveaux enregistrés au monde. C'est le registre de l'adaptation aux révolutions profondes sur le plan technologique qui focalise l'attention, lequel se rapporte essentiellement aux 5G, internet des objets, intelligence artificielle, Cloud computing et le Big data. La nouvelle feuille de route du secteur qui est en cours de finalisation par l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT) «devrait apporter des réponses appropriées à des défis importants et les transformer en réelles opportunités au service du développement du secteur», indique le diagnostic qui a été remis au Parlement lors du débat sur les efforts consentis pour pouvoir mobiliser le potentiel de développement du secteur.

Les priorités de l'agence

L'instance de régulation du secteur a tenu son conseil d'administration sous la présidence du chef du gouvernement avec comme objectif l'analyse de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions des précédentes sessions du conseil d'administration mais aussi l'examen des propositions d'orientations générales du secteur à l'horizon 2023 «en tenant compte des défis et des

mutations auxquels fait face le secteur marqué par la «dataisation» des services (la voix classique sera prochainement dépassée)», indique l'agence. L'organe

000

La feuille de route qui sera activée vise à généraliser l'accès aux services de télécommunications de haut débit à l'ensemble de la population à l'horizon 2030. décisionnel de l'agence a également mis en relief l'importance de l'introduction des nouvelles technologies au Maroc tout en insistant sur la priorité au développement des réseaux haut débits fixes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement des haut et du très haut débits (PNHD). Pour ce volet, il est à noter que les principaux résultats de l'étude qui a été réalisée par l'agence ont montré la couverture de la quasi-totalité de la population nationale par les réseaux mobiles de deuxième génération, la couverture des principales villes en réseaux mobiles de troisième génération offrant des services haut débit mobile et surtout le fait que les réseaux de collecte et de transmission des opérateurs sont principalement en faisceaux hertziens limitant la fourniture de services à haut et très haut débits. Le diagnostic réalisé a aussi montré que les réseaux dorsaux des opérateurs sont constitués de fibre optique mais couvrent uniquement les grands et principaux centres urbains. La feuille de route qui sera activée vise à généraliser l'accès aux services de télécommunications de haut débit à l'ensemble de la population dans un horizon de 10 ans. En plus de la mise en œuvre du PNHD, l'agence a aussi abordé les spécificités nouvellement lancées en décembre 2019, en l'occurrence le roaming national1 (2G, 3G, 4G2) sur plus de 3.400 localités «ayant été couvertes dans le cadre du service universel des télécommunications», précise l'agence ainsi que de la base de données centralisée de la portabilité des numéros (BDCPN) entre les trois opérateurs.

## Réduire la fracture entre l'urbain et le rural

Malgré la forte pénétration du mobile, la fracture numérique entre les milieux urbain et rural reste remarquable. Il s'agit de surmonter les difficultés engendrées par le faible accès à Internet mais aussi en termes d'équipement en ordinateurs. Selon les derniers statistiques de l'agence, près de 43% des ménages ruraux n'ont pas accès à Internet et plus de 64% des ménages ruraux ne sont pas équipés en ordinateurs ou tablettes. Les écarts entre les deux milieux sont aussi à chercher en matière d'équipement en téléphonie fixe avec uniquement 1,9% des ménages ruraux qui disposent de téléphones fixes. Pour ce segment crucial, le rythme de croissance du fixe, qui est de l'ordre de 2,3% durant les 10 dernières années est jugé très faible. Les constats du gouvernement renvoient à une série de facteurs qui enfoncent l'effet d'éviction suscité par l'expansion historique de la téléphonie mobile et ont contribué à la baisse significative du nombre des abonnements pour le fixe ainsi que du taux de pénétration du fixe, qui est passé de 11,9% à 6,2% durant les 8 dernières années.